CHIFFRES CLÉS BILAN SOCIAL 2019

Établissement Public Caisse des Dépôts

Caisse des Dépôts
GROUPE

01 Effectifs

5 757
agents / salariés permanents en fonction

6 884 personnes sont gérées (6 801 en 2018),
dont 6 426 rémunérées (6 318)
et 6 216 en fonction dans l'Établissement public (6 069)
dont 5 757 permanents en fonction (5 610)

▶ Par rapport à 2018, les effectifs permanents en fonction sont en hausse (2,6 %), les effectifs rémunérés (1,7 %) et les effectifs gérés augmentent également (1,2 %).

1. Répartition des contrats

▶ 92,6 % d'effectifs permanents
en légère hausse par rapport à 2018 (92,4 %)

▶ Une implantation sur tout le territoire, dans 39 villes.

2. Répartition par statut de l'effectif permanent en fonction à l'Établissement public

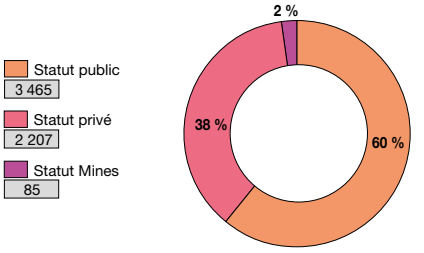

3. Répartition par direction de l'effectif permanent en fonction à l'Établissement public

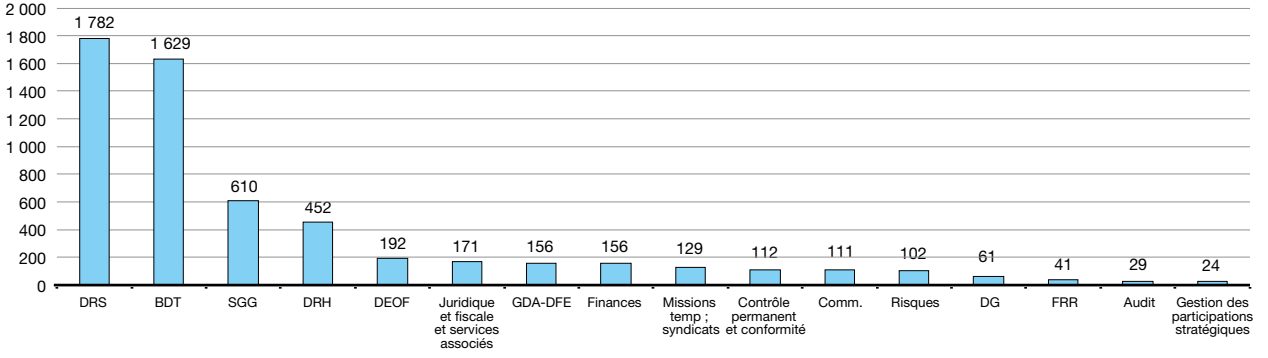

▶ Au 01/01/2019, le périmètre Finances, stratégie et participations est divisé en 2 : direction **Gestion des participations stratégiques** et **direction des Finances**.
▶ Au 01/01/2019, la Direction **juridique et fiscale et des services associés** est identifiée à part.
▶ Au 01/07/2019, la DRH du Groupe et de l'EP regroupe désormais tous les effectifs relevant de la filière RH de l'EP, ainsi que les effectifs relevant de l'intérim interne (20 collaborateurs), du service médical (18 collaborateurs), ainsi que des activités de protection sociale et d'action sociale - COSOG, USAC, MSG, AGR, SVD (122 collaborateurs).

58 %
de cadres

62 %
de femmes

4. Répartition des catégories cadres / non cadres (personnel permanent)

▶ 58 % de cadres contre 56 % en 2018

	2019	2018	2017
Cadres	3 352	3 166	2 981
Non cadres	2 405	2 444	2 471
Total	**5 757**	**5 610**	**5 452**

▶ La part des cadres augmente (+ 5,9 %) à un rythme légèrement moins soutenu qu'entre 2017 et 2018 (+ 6,2 %).

5. Part des femmes dans l'Établissement public (personnel permanent)

▶ 61,9 % de femmes légère baisse par rapport à 2018 (62,5 %)

	2019	2018	2017
Femmes	3 564	3 506	3 407
Hommes	2 193	2 104	2 045
Total	**5 757**	**5 610**	**5 452**

▶ 53,6 % des cadres sont des femmes (personnel permanent).
Cette proportion diminue légèrement par rapport à 2018 (54,2 %).

	différence 2019/2018	2019	différence 2018/2017	2018	2017
Femmes cadres	+ 82	1 798	+ 112	1 716	1 604
Hommes cadres	+ 104	1 554	+ 73	1 450	1 377
Total	**+ 186**	**3 352**	**+ 185**	**3 166**	**2 981**

02 Âge et ancienneté Groupe

Personnel permanent et non permanent
en fonction à l'Établissement public

Âge moyen
46,6 ans

Ancienneté Groupe moyenne
16 ans

	2019	2018	2017
Âge moyen	46,6	46,6	46,4
Âge médian	47,7	47,8	47,8
Ancienneté Groupe moyenne	16,0	16,5	16,9

▶ L'âge moyen et l'âge médian se stabilisent ; l'ancienneté Groupe continue de baisser.

1. Tranches d'âges

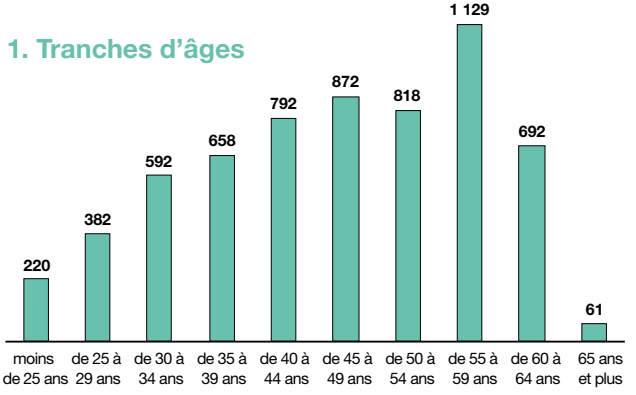

2. Tranches d'ancienneté

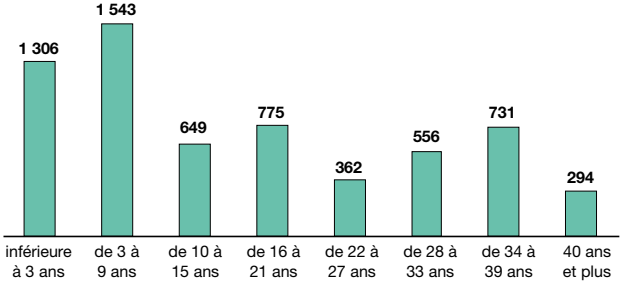

3. Pyramide des âges

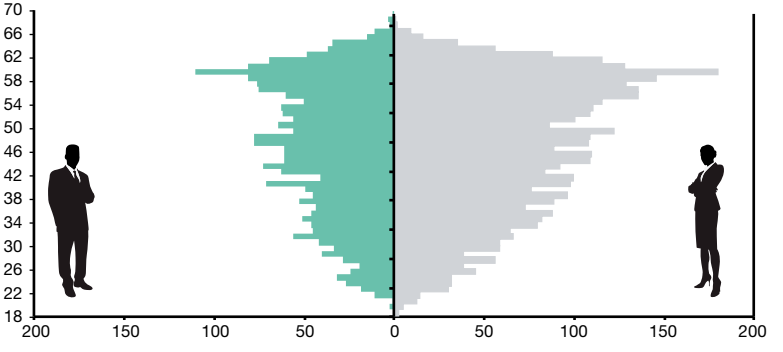

03 Mobilité et flux d'entrée

Personnel permanent en fonction à l'Établissement public

628 mobilités

446 recrutements et transformations de contrats permanents

1. La mobilité au sein de l'Établissement public

Mobilité par type

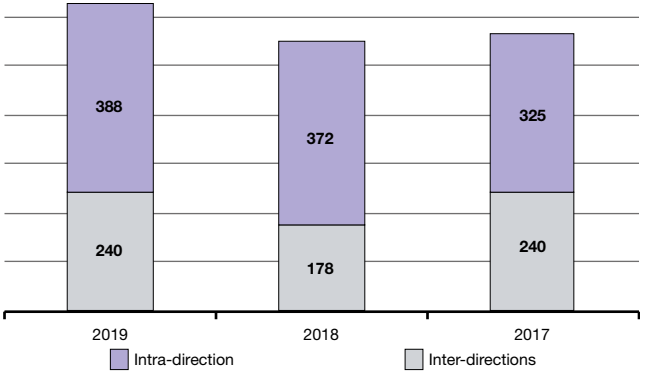

▶ En 2019, le nombre des mobilités a augmenté de 14,2 % par rapport à 2018 (+ 34,8 % pour les mobilités inter-directions et 4,3 % pour les mobilités intra-direction).

Mobilité par statut

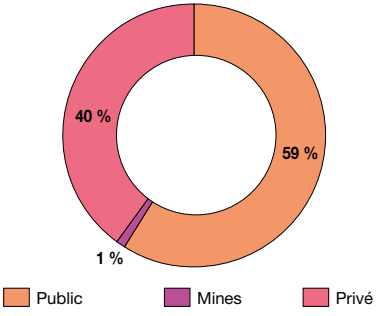

▶ La part des salariés de droit privé dans l'ensemble des mobilités est passée de 32 % en 2018 à 40 % en 2019.

2. Les entrées

446 recrutements et transformations de contrat en permanents en 2019

▶ + 4,9 % par rapport à 2018

▶ En moyenne sur 3 ans, 64 % des recrutements sont de statut public

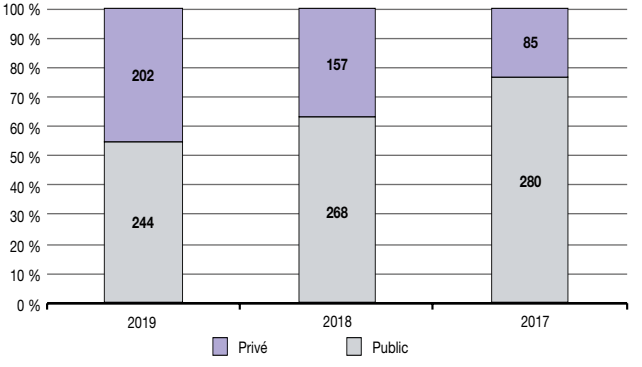

Flux de départ

Personnel permanent en fonction à l'Établissement public

253 départs définitifs
dont **149** départs en retraite

En 2019, on recense 343 départs provisoires et définitifs, soit une hausse de 2 % par rapport à 2018.

Les départs se répartissent en deux types :

90 départs provisoires (disponibilité, suspension de contrat, congé longue maladie, congé longue durée, mise à disposition, détachement, congé parental, congé formation) ;

253 départs définitifs (retraite, démission, décès… hors transformation de contrat de perm à perm.).

3. Départ par type

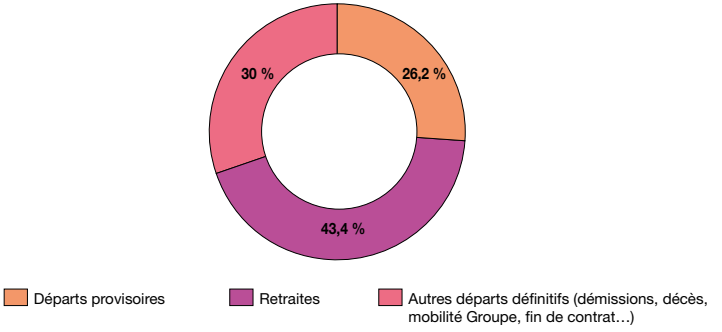

4. Départ par statut

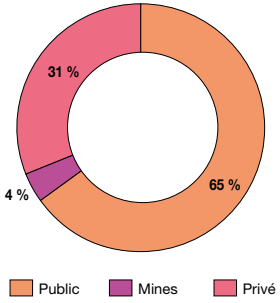

5. Âge moyen des départs en retraite, par genre

2019	Public	Mines	Privé	Ensemble	2018	2017
Hommes	62,6	65,1	63,8	63,1	62,9	62,8
Femmes	62,8	62,5	62,1	62,7	61,9	62,1
Ensemble	**62,8**	**62,9**	**63,0**	**62,8**		
Rappel 2018	62,1	62,8	62,8	62,3		
Rappel 2017	62,1	62,3	63,0	62,3		

▶ L'âge moyen des départs en retraite augmente pour tous les statuts et nettement pour les agents de droit public.

04 Rémunérations, masse salariale

1. Masse salariale en 2019

Masse salariale annuelle brute	426 949 688 €
Charges patronales	274 743 292 €
Total	**701 692 980 €**

2. Répartition des tranches de rémunérations

52 707 e rémunération moyenne annuelle nette fiscale, tous statuts confondus (hors intéressement)
contre 51 954 e en 2018.

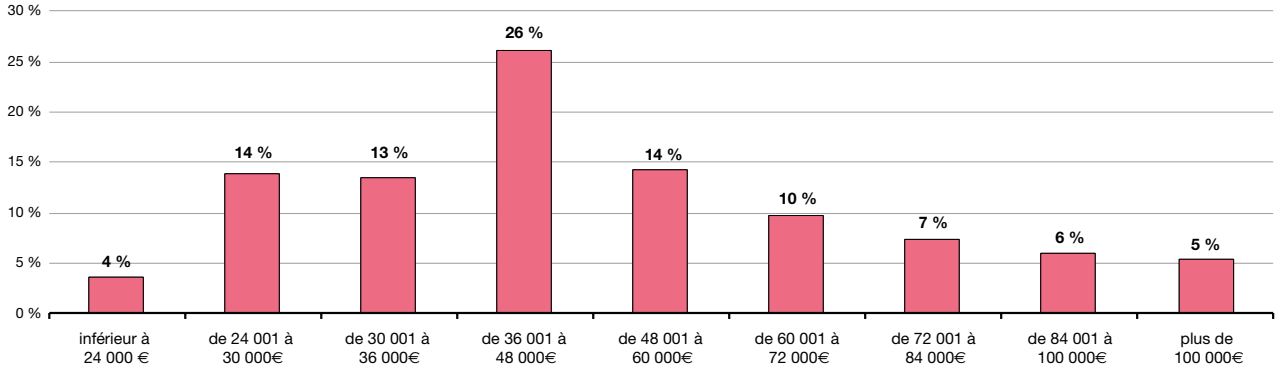

3. Intéressement

Versé en 2019 au titre du dispositif de 2018

L'intéressement versé en mars 2019 représente 7 % de la masse salariale dédiée soit + 0,25 % par rapport à 2018.

5 852 bénéficiaires relevant d'une direction de l'EP (hors agents partis) soit + 2,4 % par rapport à 2018 ;

4 048 € de montant moyen, soit + 3,1 % d'évolution par rapport à 2018 ;

4 644 bénéficiaires (79 %) ont opté pour un versement PEE/PERCO (contre 75 % en 2018).

Épargne salariale

Deux accords du 31 décembre 2009 ont mis en place un dispositif d'épargne salariale (PEE / PERCO) dans le cadre des possibilités ouvertes par la loi de modernisation de l'économie.
Les versements volontaires programmés des agents sont complétés par un abondement de la Caisse des Dépôts.

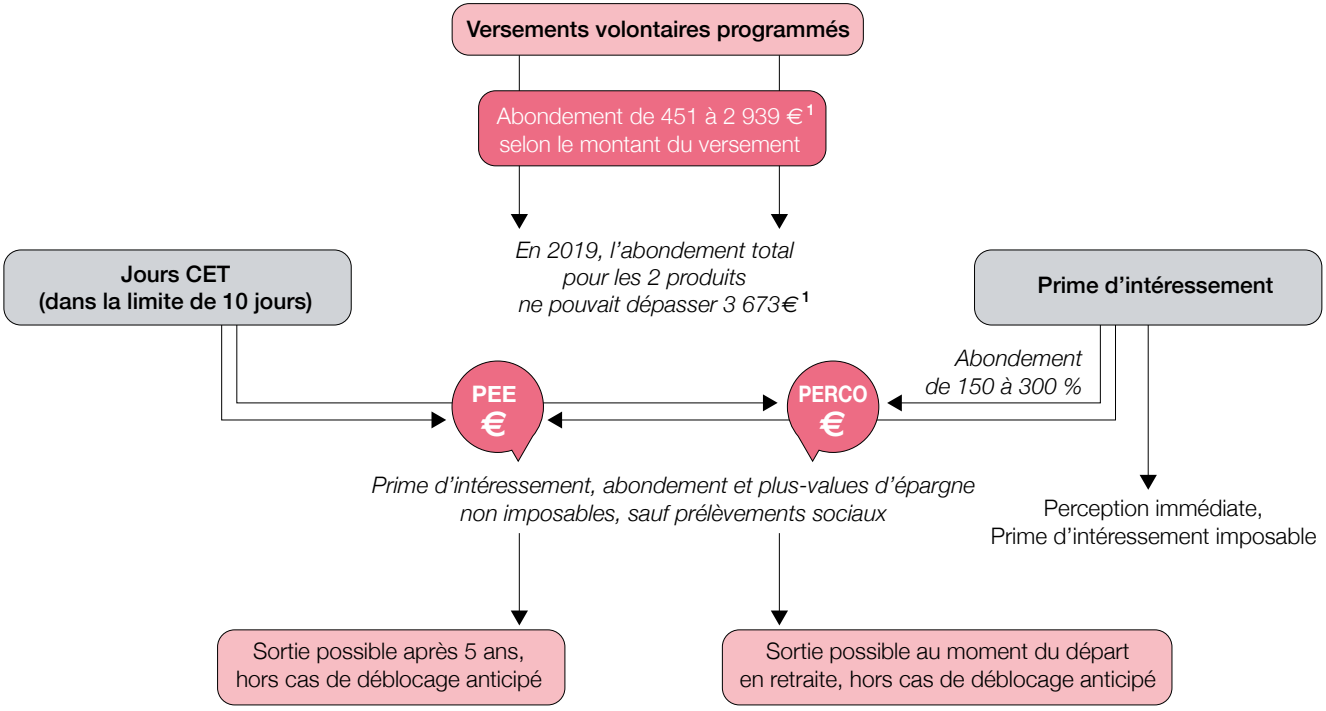

Depuis le 1er janvier 2018, chaque collaborateur peut bénéficier d'un abondement de (150 à 300 %) en cas de versement de tout ou partie de son intéressement sur le PERCO.

Au titre du PEE, la bonification patronale est de 5 365 394 € (+ 5,6 % par rapport à 2018), au titre du PERCO, elle est de 16 552 728 € (+ 10,7 % par rapport à 2018).

1. Hors dispositif fin de carrière.

05 Organisation du temps de travail

13 % en télétravail
10,8 % de l'effectif en fonction travaille à temps partiel

1. Télétravail

▸ 757 personnes en fonction au 31 décembre 2019 bénéficient du télétravail contre 613 en 2018 (+ 23 %). 13,1 % de l'effectif permanent en fonction est en télétravail contre 10,9 % l'an dernier.

▸ Une sur représentation des femmes en télétravail (77 % de femmes contre 62 % dans l'effectif) et une sous représentation de cadres (51 % de cadres contre 59 % dans l'effectif) est à noter.

2. Le temps partiel choisi

10,8 % de l'effectif représentent 669 personnes par rapport aux 6 216 permanents et non permanents en fonction à l'Établissement public (contre 11,4 % en 2018 soit 694 personnes).
La quotité la plus choisie reste le 80 % ; en baisse de 1 point par rapport à 2018.

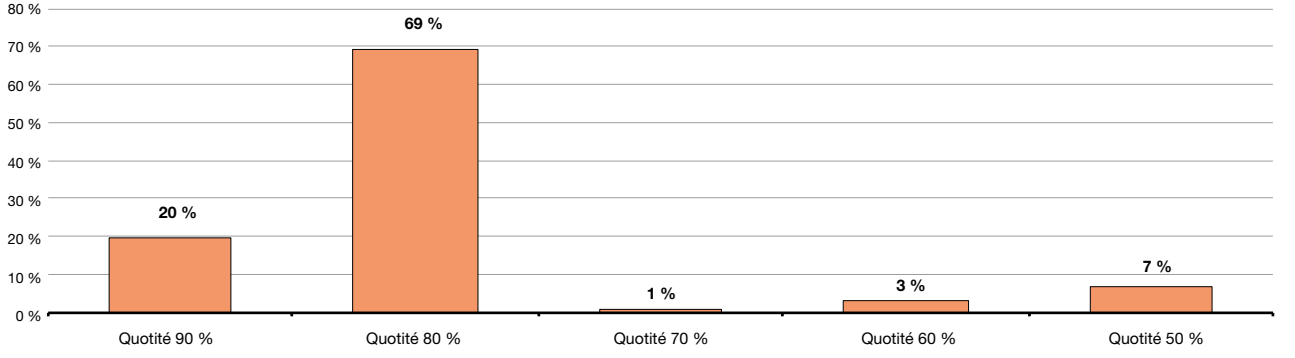

06 Absentéisme

Taux d'absence **6,1 %**
dont maladie **3,3 %**

On observe une légère hausse du taux d'absence tous motifs confondus[1] en 2019 par rapport à 2018 (+ 0,1 point), revenant au taux de 2017.
Le nombre de jours d'absence a augmenté de 2,5 %, cette augmentation s'explique en grande partie par l'augmentation de 38,9 % du nombre de jours d'absence pour maternité, paternité ou adoption.
Le taux d'absence maladie 2019 se situe à 3,3 %, en légère baisse par rapport à celui de 2018 (– 0,1 point).

1. Motifs pris en compte pour les absences : congés maladie ; congés longue maladie et congés longue durée ; accidents de travail ou de trajet ; congés de maternité, paternité ou adoption ; congés conventionnels (événements familiaux, divers).

07 Formation

25,9 heures
par agent formé

80 % de collaborateurs ont accédé à une formation

En 2019, un nombre d'heures par agent formé en augmentation.
La formation comprend le présentiel et le e-learning.

1. Répartition du nombre d'heures de formation

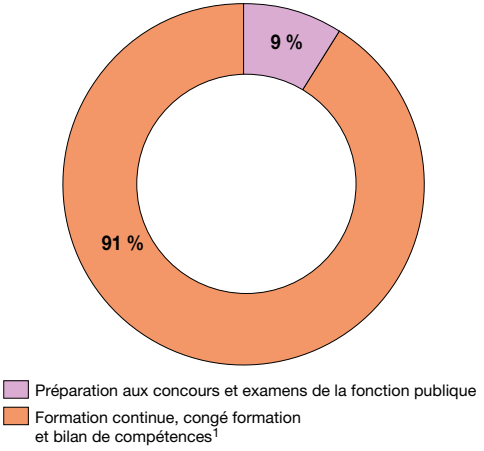

2. Répartition du nombre de stagiaires[2]

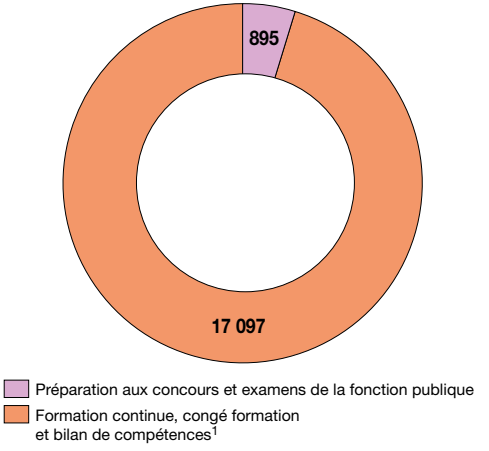

En 2019, la durée moyenne par agent formé a été de 25,9 heures (24,7 en 2018).

80 % des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation en 2019 (90 % en 2018).
(source : bilan formation).

1. Regroupe les anciens axes « adaptation au poste de travail » et « développement des compétences ».
2. Stagiaire : collaborateur ayant suivi une formation. Un salarié qui a suivi 3 stages de nature différente représente 3 stagiaires.

08 Dialogue social

1. Liste des accords signés en 2019, tous statuts confondus

- Accord relatif à la mise en place d'une prime exceptionnelle au bénéfice des personnels de l'Établissement public dont la rémunération est la moins élevée permettant de renforcer leur capacité d'épargne signé le **14/02/2019**.
- Avenant n°3 au protocole sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé le **4/06/2019**.
- Avenant relatif à la prorogation de l'accord relatif à la qualité de vie au travail au sein de l'Établissement public signé le **20/06/2019**.
- Avenant n°1 à l'accord d'intéressement 2018/2020 signé le **21/06/2019**.
- Accord relatif à la mise en œuvre de mesures accompagnant le renouvellement des compétences au sein de l'Établissement public sur la période 2019-2021 signé le **24/09/2019**.

2. Liste des accords signés en 2019, statut de droit privé

- Accord relatif à la mise en place d'une prime exceptionnelle au bénéfice des personnels de l'Établissement public dont la rémunération est la moins élevée permettant de renforcer leur capacité d'épargne applicable aux agents contractuels sous le régime des conventions collectives signé le **14/02/2019**.
- Avenant n°3 à l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes applicable aux agents contractuels sous le régime des conventions collectives signé le **4/06/2019**.
- Avenant relatif à la prorogation de l'accord relatif à la qualité de vie au travail au sein de l'Établissement public applicable aux agents contractuels sous le régime des conventions collectives signé le **20/06/2019**.
- Accord relatif à la mise en œuvre de mesures accompagnant le renouvellement des compétences au sein de l'Établissement public sur la période 2019-2021 applicable aux agents contractuels sous le régime des conventions collectives signé le **24/09/2019**.

Direction des ressources humaines
du Groupe et de l'Établissement public
Données sociales DHPS30 - Département RH transverse
17 avenue Pierre Mendès-France
75914 Paris cedex 13

caissedesdepots.fr

Ensemble, faisons grandir la France

Édition : Direction des ressources humaines - Juin 2020